

XI^e La correction des devoirs au lieu de se faire toujours à Québec, ne pourrait-elle pas se faire dans les autres collèges à tour de rôle?

XII^e Continuer le mode de correction adopté il y a cinq ans; il continuera à créer une noble émulation entre les professeurs et les élèves de nos collèges.

XIII^e Ne pourrait-on pas obtenir que les examens pour l'admission à l'étude du droit et de la médecine se fassent en septembre au lieu de se faire en juillet?

Après une entente avec le Collège des Médecins et le Barreau de la province de Québec, exiger de nos élèves le titre de bachelier au premier comme au deuxième examen. Ceux-là auraient obtenu leur diplôme qui conserveraient le quart des points alloués sur chaque matière, la moitié sur l'ensemble. Et le mode d'appréciation ou de correction serait plutôt sévère.

Ainsi on fortifierait peut-être l'enseignement, tout en évitant avec grand soin de tomber dans cet abîme qu'on appelle le surmenage.

XIV^e Rétablir l'ancien concours pour le prix du Prince de Galles.

XV^e Ne serait-il pas à propos de traiter la question de l'augmentation du prix de la pension des élèves dans les collèges, afin que les maisons puissent vivre et donner à leurs professeurs un traitement décent?

QUESTIONS À ÉTUDIER PAR LE COMITÉ DE LA CORRECTION DES DEVOIRS

COMPOSITION FRANÇAISE

I^{er} Supprimer les six points alloués à la correction. On suppose que l'élève doit écrire correctement. On lui retranchera jusqu'à concurrence de six points, s'il écrit dans une langue incorrecte. On n'attribuerait donc que trente points à la composition française.

II^e a. Au lieu de corriger le discours en comité, que chacun des correcteurs fasse privément la correction de tous les devoirs.